Image not found or type unknown

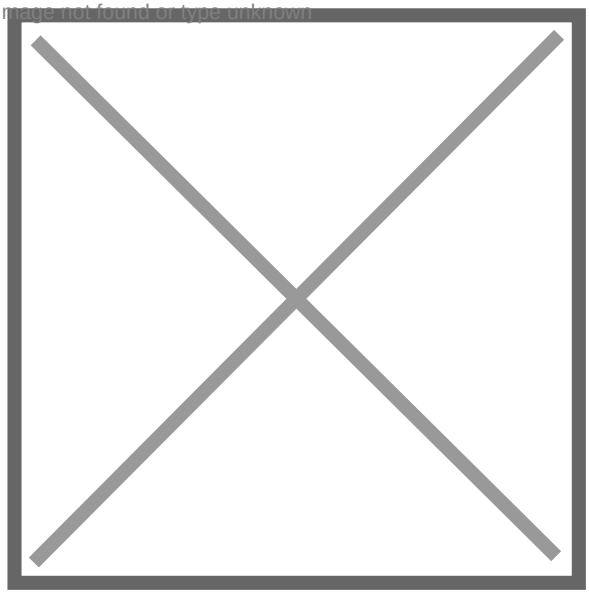

Delais de reclamation de dette banquaire

Par **heve34300**, le **02/05/2016** à **17:07**

bonjour a tous :) j aimerai avoir un avis de spécialiste voila en 2014 j était client dans 2 banques(société générale et caisse d épargne). une avec une réserve d argent de 850 e et un découvert de 1277e et dans une autre un découvert de 800 e que je n est jamais rembourser j avais reçu des lettres en me disant que les comptes était clôturer depuis j ai déménager 3 fois le courrier a pas suivi .....
je suis allez a la banque de France il m on ficher au fcip
date de création caisse d Epargne du 04/01/2013 fini le 02/01/2018
société générale création 09/072014 fini le 08/07/2019
depuis aucune nouvelle en même temps il on pas m on adresse..... je possède un compte a la poste avec un découvert de 100!!
mes question les autres banques peuvent elle saisir mon compte de la poste ?sachant que je vais avoir 10000e sur mon compte !
et comment peut on savoir si il sont allez en justice etc et savoir combien je leur doit aujourd' huit et je suis obliger de payer??? ou y a prescription?quel sont les frais et la procédure merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés